

CONTINUONS LES LUTTES !

ASSISES DU SPORT

RENNES

13-14 octobre 2023



LE POINT SUR LA REVENDICATION ET LES ACTIONS...

P. 6-9



PARCOURSUP ET CLASSEMENT STAPS

P. 14-15



LETTRE À LA MINISTRE

P. 16



LES REGISTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL...

P. 22

LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU

(ESRI : Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation)

Ce bulletin est envoyé aux enseignant-es de statut de 2nd degré d'EPS, PRAG et PRCE, des STAPS, des INSPE, des SUAPS et Grandes Écoles (GE) et de la FFSU qui peuvent se syndiquer au SNEP-FSU.

Sur chacun de ces secteurs, celui-ci mène une activité en lien avec les autres syndicats de la FSU, d'autres syndicats, dont étudiants, et d'autres organisations dont les ministères, et en rend compte régulièrement aux collègues, par mail ou sur son site. Il fait le choix d'envoyer les informations à tous-tes les enseignant-es en poste dans le Supérieur, y compris aux non syndiqué-es, parce qu'il estime nécessaire que les idées circulent, que les débats aient lieu et que des mobilisations se développent pour améliorer la situation. Si vous ne recevez pas ces informations syndicales ou que vous connaissez des collègues qui ne les reçoivent pas, n'hésitez pas à en faire la demande à educ@snepfusu.net

Ce travail quotidien, de longue haleine, est porté au plan national par plusieurs militant-es et secrétaires nationaux-ales

Pascal Anger : secrétaire national, coordinateur du secteur ESR avec toutes ses composantes, SUAPS d'Angers (49)

Samuel Lepuissant : responsable national SUAPS, SUAPS Rennes (35)

Gilles Renault : responsable national STAPS, STAPS de Rennes 2 (35)

Bérangère Philippon : commissaire paritaire, STAPS Grenoble (38)

Aides au secteur :

Thierry Placette : SUAPS université de Grenoble (38), équipements sportifs, coûts énergétiques.

Christian Couturier : retraité, conseiller FDE - CAPEPS et lien lycée, Montpellier (34)

Claire Pontais : retraitée et coordonnatrice réseau INSPE et Formation des enseignant-es (FDE)

Coralie Benech : co secrétaire générale – FDE et post concours, lycée Paris (75)

Julien Giraud : responsable national Stagiaires, collège Lyon (69)

Benoit Chaisy : responsable national corpo, collège Tonnerre (89)

Liste non exhaustive car nous sommes aidé-es par un réseau national d'autres collègues en STAPS, SUAPS-GE et INSPE qui nous accompagnent dans la réflexion et l'activité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre ces réseaux.

Nous ne pourrions rien sans un triple apport :

- les moyens donnés par le résultat aux élections professionnelles sous forme de décharges syndicales ;
- les collègues syndiqué-es qui, par leur cotisation, permettent que l'activité syndicale « de base » se déploie : confection et production des bulletins, concertations, réunions au ministère, stages syndicaux sur la sécurité, les mutations, les stagiaires, les tuteurs-rices, tenue et alimentation du site, colloques, etc. ;
- les « correspondant-es » des STAPS, des INSPE et des SUAPS, des Grandes Ecoles, FFSU, qui rendent compte des problèmes vécus, font remonter des informations, remplissent des enquêtes et animent à leur mesure, la vie syndicale locale (si vous n'avez pas de correspondant-e SNEP-FSU dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter. (Cf. sur notre site « comment créer une Section syndicale locale d'université »).

Que tous-tes les collègues qui participent à cette vie démocratique indispensable soient remercié-es ici !

POUR INFO :

effectif global (plus ou moins - source SNEP-FSU et croisé avec les données du MESRI) dans l'ESR des enseignant-es d'EPS (Prof, Agrégé-e) en poste affecté-es en :

STAPS	SUAPS-GE	INSPE	TOTAL
Autour de 700	Autour de 700 (dont 80 environ en Écoles)	Autour de 120	Autour de 1 500

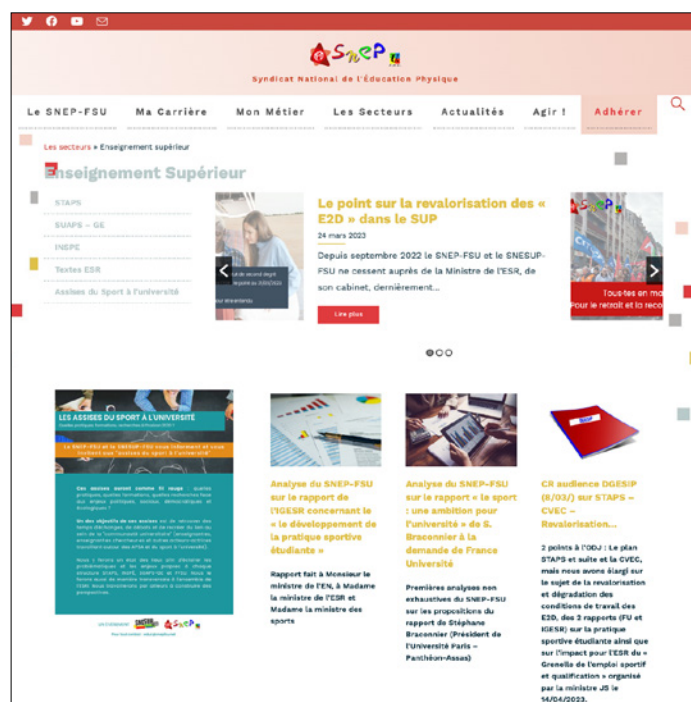
% Femme et Homme (Année de référence 2021)	% Femme	% Homme	Age médian (AM) Femme	AM Homme	Age médian (Homme et Femme)
STAPS	31 %	69 %	48 ans	52 ans	51 ans
SUAPS	28 %	72 %	51 ans	53 ans	52 ans

Les personnels de statut de 2^d degré que sont les professeur-es et agrégé-es d'EPS affecté-es dans l'ESR, restent géré-es par les recteurs et le MEN pour leur déroulement de carrière (avancement, promotion...) et les questions liées à leur corps d'origine.

Par contre, pour leurs conditions de travail et missions (services, enseignement...) ils et elles dépendent de leurs établissements d'affectation et des règles régissant l'ESR.

Consultez notre site SNEP-FSU et notre item enseignement supérieur : <http://www.snepfusu.net/superieur/index.php> (actualité générale et par secteur d'enseignement STAPS, SUAPS-GE et INSPE)

Sur les débats plus pédagogiques (articles sur Blocs de compétences, Parcoursup, le projet EPS universitaire, etc.), consultez également : <http://pedagogie.snepfusu.fr/category/niveaux-denseignement/universite/>



L'EPS, LES APSA, LES ENSEIGNANT·ES D'EPS PARTIES INTÉGRANTES DE L'ESR

- Ce bulletin est envoyé à toute la profession affectée dans l'ESR et à la FFSU dont nous avons les adresses (syndiqué·es et non syndiqué·es).
- Des anciens bulletins sur le Supérieur sont disponibles sur notre site (rubrique Actualités / Publications). Les 3 derniers : supplément n°1003 novembre 2022 portait sur les métiers, n° 997 d'avril 2022 était aussi axé sur les métiers des secteurs avec des interviews de collègues... Le n° 981 supplément de novembre 2020 traitait des conditions d'exercice / de services (corpo, droits et obligations, protection fonctionnelle, HC) / congés / environnement (CT/ CHSCT...).

SOMMAIRE

LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU p.2

ÉDITO p.3

ACTIVITÉ SYNDICALE p.4

- Occuper le terrain des instances de nos établissements...

ÉLECTION p.5

- Élection CNESER : on vote !

REVALORISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL p.6-7

- Le point sur la revendication et les actions pour obtenir des revalorisations pour tous et toutes !

ENQUÊTE CONDITIONS DE TRAVAIL p.8-9

- Dégradation des conditions de travail, fatigue inquiétante et non reconnaissance salariale...

SUAPS p.10-13

- « Le développement de la pratique sportive étudiante » : extraits des analyses du SNEP-FSU sur le rapport de l'IGESR
- Extraits du SNEP-FSU sur le rapport « Le Sport : une ambition pour l'université » de S. Braconnier

STAPS ET PARCOURSUP p.14-15

- Parcoursup et classement STAPS

ACTUALITÉS p.16

- Lettre à la Ministre

FORMATION p.17

- La formation des enseignant·es, les INSPE et leurs personnels

ASSISES p.18-21

- Assises du sport - Rennes : 13-14 octobre 2023
- Programme
- Demande de congé pour formation syndicale

PRÉVENTION p.22

- Les registres de santé et de sécurité au travail : un dispositif protecteur

TRIBUNE LIBRE p.23

FICHE DE SYNDICALISATION p.24

ÉDITO

CONTINUONS LES LUTTES !

Depuis des années, nous assistons à la dégradation des conditions de travail dans tous les services publics. Dans l'ESR comme ailleurs, le manque de recrutements de postes de titulaires enseignants, administratifs et techniques, génère usure, colère, démotivation incompatibles avec un bon fonctionnement des services publics tenus à bout de bras par les personnels. Nous sommes confrontés à des politiques de fossoyeurs et de sabotages de la démocratie sociale et parlementaire, de la chose publique et des biens communs que sont nos services publics. Ces orientations se sont accélérées sous les gouvernements d'Emmanuel Macron.

La question de la revalorisation n'est pas traitée de manière responsable et ne répondra en rien aux problématiques actuelles de l'attractivité de nos métiers. La logique du pouvoir de ne faire que de l'indemnitaire et de ne pas dégeler le point d'indice crée des inégalités, de la mise en concurrence, et ne répond pas à la question de la perte de pouvoir d'achat. Le dégel du point d'indice et la reconstruction de nos grilles indiciaires, que le gouvernement récuse, profiteraient à tous les personnels y compris aux non titulaires.

Alors rejoignez-nous au SNEP FSU, syndicat de lutte permanente, de solidarité, de dignité, ... qui refuse la résignation et crée le rapport de force. Nous continuons la lutte pour nos retraites, les salaires, l'emploi, les services publics dont l'EPS et le sport, la justice sociale et la bifurcation écologique.

Quelques faits concrets :

- Votez pour le CNESER entre le 12 juin et le 15 juin pour la liste FSU-SNESUP sur laquelle figure un candidat SNEP.
- Rejoignez les luttes concernant nos exigences de mise à niveau salarial. (Cf. p. 6 et 7).
- Syndiquez-vous.
- Réservez la date des assises du sport à l'université du 13 et 14 octobre 2023.

Coralie BÉNECH

Co-Secrétaire générale
coralie.benech@snepfusu.net

Samuel LEPUISSANT

Responsable national SUAPS
samuel.lepuissant@snepfusu.net

Pascal ANGER

Secrétaire national
pascal.anger@snepfusu.net

Gilles RENAULT

Responsable national STAPS
gilles.renault@snepfusu.net

OCCUPER LE TERRAIN DES INSTANCES DE NOS ÉTABLISSEMENTS : UN INCONTOURNABLE POUR PESER ET/OU NE PAS SUBIR

Gilles Renault en STAPS et Samuel Lepuissant en SUAPS, élus en CFVU et/ou occupant une responsabilité (directeur adjoint), apportent chacun leur point de vue sur l'intérêt d'être présents dans les instances locales.

L'Université s'est historiquement structurée par l'attribution des fonctions de responsabilités politiques par élections entre pairs. Dès l'entrée en fonction, pour les enseignant-es chercheur-ses (EC) et enseignant-es du second degré (E2D) affecté-es dans l'enseignement supérieur, la logique de sélection au sein de commissions de recrutement institue la « concurrence » entre les collègues. De ce processus de sélection peut naître une légitime défiance (poste réservé pour un local, cooptation et réseautage...). L'ouverture des commissions de recrutement à des personnalités extérieures à l'UFR ou au service est une avancée pour augmenter la diversité des recrutements. Ce phénomène d'élection interne se poursuit pour l'attribution des postes de directeurs d'UFR ou de service, mais aussi pour siéger dans les nombreux conseils (cf. article de Gilles RENAULT).

Dans un système universitaire dont nous critiquons régulièrement la hiérarchisation des statuts et l'accaparement des pouvoirs (direction, présidence) par les « mandarins », la question « d'y être ou pas » se pose. Cette volonté d'« en être » se confronte à différents freins : des problèmes de temps à y consacrer, de reconnaissance financière (décharges et/ou primes), de reconnaissance institutionnelle (éléments dans la carrière), de charge administrative et de responsabilités politiques, mais aussi d'un sentiment de compétences insuffisantes pour agir dans ces fonctions. Ce dernier aspect est légitime mais trouve sa réponse dans le fait qu'aucune connaissance ne se construit sans être confronté effectivement aux problèmes.

Le SNEP-FSU défend la double approche, celle de siéger, de jouer le jeu des élections, de la présence dans les conseils et commissions, voire dans les fonctions de direction et de présidence, mais aussi d'être présent dans un positionnement critique, extérieur, d'analyse du système et de transformation démocratique de celui-ci.

La présence dans les conseils et l'occupation des fonctions de direction est un enjeu de participation forte aux décisions et aux orientations du système de l'ESR. Cette présence participe à une connaissance des différents leviers et interlocuteur-ices pour engager des changements. Il convient, dans cette prise de responsabilités, de pousser un peu plus loin le fonctionnement démocratique, pluraliste et l'intégration du plus grand nombre de collègues et de personnels aux décisions.

Il faut donc y être, dans une volonté de prise de décisions collectives grâce à des débats éclairés par les enjeux politiques de la démocratisation de l'accès et de la réussite du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

@ samuel.lepuissant@snepfusu.net

Les E2D en STAPS et INSPE subissent, comme les EC, une dégradation très forte de leurs conditions de travail. Accaparé-es par des responsabilités pédagogiques chronophages, engagé-es dans de nombreux enseignements pour maintenir des revenus satisfaisants, tenant à bout de bras les Masters MEEF avec les INSPE, il n'est pas facile dans tout cela de consacrer du temps aux instances de décision de l'établissement.

Il est encore plus difficile de le faire quand le climat social dans l'UFR et INSPE se dégrade, entre collègues EC et E2D, entre personnels et direction. C'est malheureusement le cas dans certains établissements. Les arbitrages sur les pénuries entraînent parfois des difficultés relationnelles.

Pourtant, les décisions relatives à l'attribution des postes aux UFR et INSPE, les arbitrages sur les créations de poste entre E2D et EC dans les UFR, les programmations des APSA dans les maquettes, les rénovations du bâti se décident dans les instances.

Les conseils d'UFR et d'INSPE décident des profils des postes, des fiches de postes et de la composition des comités de sélection, proposent des capacités pour les masters, pour les L1.

Dans les conseils centraux, le conseil d'administration décide des orientations budgétaires, de la gestion des bâtiments et infrastructures... Des enjeux particulièrement importants pour nos STAPS souvent vétustes. Mais aussi de la campagne d'emplois faisant des arbitrages entre les besoins énormes des UFR et les marges budgétaires bien maigres qu'ils reçoivent.

Les Commissions de la formation et de la vie universitaire (CFVU) décident de l'offre de formation, des modalités des formations et des examens.

Le Conseil de la Recherche s'intéresse aux questions de recherche comme son nom l'indique. Les enseignant-es du second degré y sont toutefois représenté-es avec un siège. Le ou la collègue élu-e veille à ce que l'université mette en place des moyens pour offrir des perspectives de carrière vers la recherche aux E2D.

Face aux situations de sous-investissement que nous connaissons, les instances sont souvent réduites à des arbitrages malheureux entre conditions de travail des personnels et conditions d'étude des étudiant-es. Il n'en reste pas moins que des votes importants s'y déroulent dans lesquels les enseignant-es du second degré doivent peser.

Plus encore, puisque tout ne se décide pas dans les instances, celles-ci sont des lieux d'accès à l'information très importants qui permettent d'informer les collègues et d'engager des rapports de force.

@ gilles.renault@snepfusu.net

ÉLECTION CNESER : ON VOTE !

En fonction de la décision prise par votre établissement, le vote pour le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), se fera soit :

- Par vote électronique du lundi 12 juin (8 heures) au jeudi 15 juin (fin 17 heures),
- Ou à l'urne le jeudi 15 juin (8 h -17 heures).

POUR AMÉLIORER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

Pour des représentant·es   **VOTEZ** 

A quoi sert le CNESER ? Il est consulté sur :

- la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les structures : création, dissolution ou regroupement d'établissements (fusion, Comue et établissement expérimental) ;
- les moyens : répartition des emplois et des budgets entre les établissements ;
- la recherche : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- les formations : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation de l'offre de formation des établissements ;
- la législation et la réglementation concernant les formations supérieures (y compris STS, CPGE, IUT, établissements privés).

Pour information, le CNESER n'est pas consulté sur les sujets des ressources humaines, des questions salariales et indemnitaires.

Le CNESER, sa composition :

- le CNESER comporte 60 % d'élu·es représentant le personnel et les étudiant·es des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et des établissements publics de recherche, et 40 % de représentant·es nommé·es

par « les grands intérêts nationaux » (organisations patronales, syndicats de salarié·es, confédérations...) et diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

- les élu·es du SNESUP-FSU, nombreux·ses, actif·ves et aux compétences complémentaires, portent des propositions sur tous les sujets et sont à l'initiative pour que le CNESER joue pleinement son rôle.

Le CNESER statue en matière disciplinaire.

La section disciplinaire du CNESER est l'instance d'appel pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses jugé·es en première instance par la section disciplinaire de leur établissement. Le SNESUP-FSU y défend le jugement par des pairs en toute impartialité et hors des réseaux d'influence et de pouvoir. Le SNESUP-FSU est attaché à l'indépendance du CNESER disciplinaire qui lui permet de blanchir les collègues victimes de poursuites abusives tout en sanctionnant celles et ceux qui ont eu des comportements inappropriés et/ou n'ont pas respecté leurs obligations professionnelles et déontologiques. Le ou la prochain·e président·e du CNESER disciplinaire sera un ou une conseiller·e d'État : le SNESUP-FSU considère que c'est une attaque de l'indépendance des enseignant·es-chercheur·ses et agira pour que le principe fondamental de jugement par les pairs soit respecté.

Les élu·es SNESUP-FSU au CNESER : Représentent, Alertent, Proposent.

Lors de l'adoption des statuts des établissements expérimentaux dérogatoires au code de l'éducation, ils ont combattu la mise en place forcée des regroupements et dénoncé les reculs démocratiques et l'éclatement du système d'enseignement supérieur.

Le CNESER est un lieu d'analyse, de construction de propositions et d'expression publique de la communauté.

Ses avis consultatifs publics constituent un outil majeur pour débattre des enjeux et dénoncer les dérives de la politique ministérielle. C'est aussi un lieu de mise en lumière et d'affichage des

positions de la communauté universitaire. Première organisation représentative des enseignant·es et des enseignant·es-chercheur·ses de tous statuts (PU, MCF, PRAG, PRCE...), titulaires et non titulaires, le SNESUP-FSU contribue fortement à ces orientations sur l'ensemble des dossiers, par le travail régulier de ses élu·es adossé à celui de ses sections syndicales.

Le CNESER est un relais fort pour exiger des créations d'emplois d'enseignant·es et de scientifiques titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants, avec des critères clairs de répartition des budgets et des postes.

Le SNESUP-FSU présente des listes paritaires, soutenues par le SNEP-FSU, représentatives de la diversité des disciplines, des établissements et des composantes, dans les deux collèges d'enseignant·es-chercheur·ses et d'enseignant·es.

LE POINT

SUR LA REVENDICATION ET LES ACTIONS POUR OBTENIR DES REVALORISATIONS POUR TOUS ET TOUTES !

Le SNEP et le SNESUP-FSU, engagés en permanence pour la revalorisation des enseignant-es des premier et second degré affecté-es dans le supérieur, proposent actuellement des réunions en distanciel dans l'ensemble des académies pour informer les collègues des réformes en cours, faire connaître les revendications syndicales de la FSU et définir avec elles et eux les modalités d'action les plus adaptées aux situations locales.

Des mouvements de suspension ou démission des responsabilités pédagogiques ou administratives se multiplient (IUT Angers, Staps Nantes, Staps Brest, Université de Rouen, de Strasbourg, STAPS de Tarbes et Créteil, ...) à l'initiative de personnels syndiqués et non-syndiqués.

Le SNESUP et le SNEP-FSU appellent à soutenir ce mouvement local et national pour contraindre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à trouver rapidement une issue à cette crise, répondre aux exigences de revalorisation et ne pas mettre en péril la rentrée universitaire.

Nos analyses et revendications

Les annonces de revalorisation des enseignant-es du scolaire comme de celle des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses (EC) à l'université attestent du mépris du gouvernement pour ces personnels au regard de la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie depuis 30 ans et de l'inflation

connue ces derniers mois. De plus, elles sont centrées sur une augmentation de la part indemnitaire de leurs revenus alors que l'urgence est au relèvement conséquent du point d'indice et au rééchelonnement des grilles indiciaires. Nous combattons et continuerons à combattre cette logique indemnitaire pour nos retraites, pour la reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications, pour notre pouvoir d'achat face à l'inflation...

Dans le cadre de ces revalorisations déjà insatisfaisantes, les enseignant-es du second degré (E2D) affecté-es dans l'enseignement supérieur, héritent d'une touche de mépris supplémentaire. Excédé-es depuis des années par le sous-investissement dans l'enseignement supérieur dont l'insuffisance de recrutements de titulaires, la loi ORE, l'augmentation de la charge de travail (charges administratives, pédagogiques et heures supplémentaires), ces personnels sont mis à l'écart des dispositifs des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. En premier lieu, ils et elles sont exclu-es de la Prime d'Attractivité (PA) depuis son application et donc de son augmentation prévue. Deuxièmement, ils et elles sont engagé-es dans un processus de revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur moins avantageux que celui des enseignant-es-chercheur-ses et plus lent que la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des enseignant-es du secondaire. Les campagnes de revalorisation actuelles ne peuvent ajouter de l'injustice à la colère accumulée depuis des années en lien avec la dégradation des conditions de travail. Nous réclamons en urgence que nos ministères de rattachement renvoient leur copie.



Nous exigeons que la prime d'Enseignement Supérieur soit portée à 3 200 € dès la rentrée 2023 et soit alignée sur la composante C1 du RIPEC des EC. Nous demandons à ce qu'il soit mis un terme à l'exclusion de la prime d'attractivité des E2D affecté-es dans le supérieur.

Au-delà de l'urgence, nous continuons à revendiquer des politiques d'investissement et de rémunération pour l'enseignement supérieur, de manière à sortir personnels et étudiant-es de l'impasse où mènent les politiques d'austérité.

En premier lieu, l'enseignement supérieur a besoin d'un plan de recrutement massif de titulaires pour pouvoir remplir ses missions et pour sortir de l'emploi précaire des milliers d'intervenant-es de nos universités et grandes écoles.

Nous demandons aussi l'augmentation du montant de l'heure complémentaire et de la vacation à hauteur de 120 €. Les vacataires de l'enseignement supérieur, précaires et sans statut, perçoivent un salaire horaire inférieur au SMIC dans de nombreuses situations, au regard du montant actuel de l'heure de vacation. Les titulaires, en faisant des heures complémentaires, s'engagent dans une charge de travail supplémentaire et sous-payée. Cela est inacceptable.

La reconnaissance et la valorisation des responsabilités pédagogiques et administratives sont également au cœur du malaise des personnels de l'enseignement supérieur. Correspondant à une charge de travail toujours croissante, elles sont aussi sous-payées et de manière inégalitaire en fonction des universités. Notre enquête montre des écarts de 1 à 4 pour des responsabilités équivalentes selon les universités !

Enfin, dans cet ensemble de désolation, il nous faut acter positivement des annonces sensibles de revalorisation pour le déroulé des carrières des enseignant-es du second degré dans leur ensemble. La fin du contingentement de la classe exceptionnelle, qui allait en 2024 être bouchée, va permettre l'entrée dans la classe, de collègues en nombre bien supérieur au contingentement actuel. Pour autant, nous serons vigilantes quant au nouveau barème et à la prise en compte des fonctions spécifiques dont celle de l'ESR. Le couplage de cette mesure avec l'augmentation du ratio de promovables à la hors classe (passage du ratio de 18 % à 23 % en 2025) devrait permettre une fluidité dans les fins de carrière et des gains financiers pour l'ensemble des collègues, y compris celles et ceux affecté-es dans le supérieur.



PRAG-PRCE, PE, PLP et assimilé-es : CONTRE le mirage d'une gestion locale et de la création d'un corps spécifique.

Actuellement, France Universités propose la création d'un corps spécifique d'enseignant-es du supérieur qui permettrait selon elle, de « mieux prendre en compte les spécificités du supérieur dans l'exercice de leurs missions ». Cela permettrait surtout, de notre point de vue, de basculer sur un contrôle local de la carrière des enseignant-es second degré détaché-es dans le supérieur et rendrait à terme possibles le clientélisme et l'économie de certaines promotions.

De fait, les chefs d'établissement n'ont actuellement pas la main sur les avancements de grade des enseignant-es du premier et du second degré : les avancements sont prononcés par les rectorats et le ministère de l'Éducation Nationale qui, sous la pression de la FSU, utilisent à chaque fois l'intégralité des promotions possibles contrairement aux établissements pour les enseignant-es-chercheur-ses. La gestion locale des carrières, telle que voulue par France Universités et d'autres, entraînerait, comme pour les enseignant-es chercheur-ses, d'importants blocages de carrière.

Rappelons que sur les cinq dernières années, 25 % des possibilités de promotions à la hors-classe des maître-ses de conférences n'ont pas été utilisées par les établissements, sacrifiées sur l'autel de l'austérité budgétaire des établissements !

Cumulé sur cinq ans, ce sont plus de 1 200 collègues enseignant-es-chercheur-ses qui n'ont pas été promu-es avant de partir à la retraite. Les maître-ses de conférences bloqué-es à la fin de la classe normale perdent de 3 500 à 13 800 € brut par an de traitement indiciaire par rapport aux collè-

gues en hors-classe. Ce blocage se traduit également par une baisse de la pension de retraite annuelle de 6 200 € à 10 000 € brut.

Appliquer une telle austérité aux enseignant-es affecté-es dans le supérieur ne ferait que renforcer le sentiment d'injustice par rapport aux collègues affecté-es dans le scolaire. Sans oublier que, dans les établissements, la gestion des carrières se fait au niveau du CA restreint avec une représentation des enseignant-es bien moindre qu'en commission paritaire.

De plus, une fois dans un corps spécifique au supérieur, il n'y aurait plus de possibilité de revenir dans l'enseignement secondaire, ni de mutation géographique nécessaire pour des raisons familiales. Enfin, un nouveau décret statutaire pour ce nouveau corps a peu de chances d'être plus avantageux que le corps actuel dans cette période de régression de nos droits : fin des 384 h ? « Pacte » avec missions et tâches supplémentaires ? Quelle rémunération ? Quelle grille indiciaire ? Quel déroulé de carrière ?

Et à court terme, plus besoin d'aller recruter des fonctionnaires (professeur-es des écoles, certifié-es, professeur-es d'EPS, agrégé-es ou assimilé-es), le recrutement se ferait uniquement sur contrat, bien plus intéressant pour les universités en ces périodes de gel de postes et de pénurie budgétaire. Et quid de l'intégration des titulaires et des contractuel-les dans ce nouveau corps ? Irait-on vers un système à deux vitesses avec un retour dans le secondaire pour celles et ceux qui n'accepteraient pas d'intégrer un nouveau corps moins avantageux ?

Ne cédon pas au mirage d'un nouveau corps d'enseignant-e du supérieur et à la manœuvre de division instituée par le gouvernement et attisée par certain-es chef-fes d'établissements.

@ pascal.anger@snepf-su.net

Dégradation des conditions de travail, fatigue inquiétante et non reconnaissance salariale entre autres...

Tels sont les constats dominants de notre enquête effectuée au premier semestre 2022/2023 par nos soins. Vous avez été 138 à répondre pour un envoi de 1 100 mails, soit un taux de retour autour de 13 %.

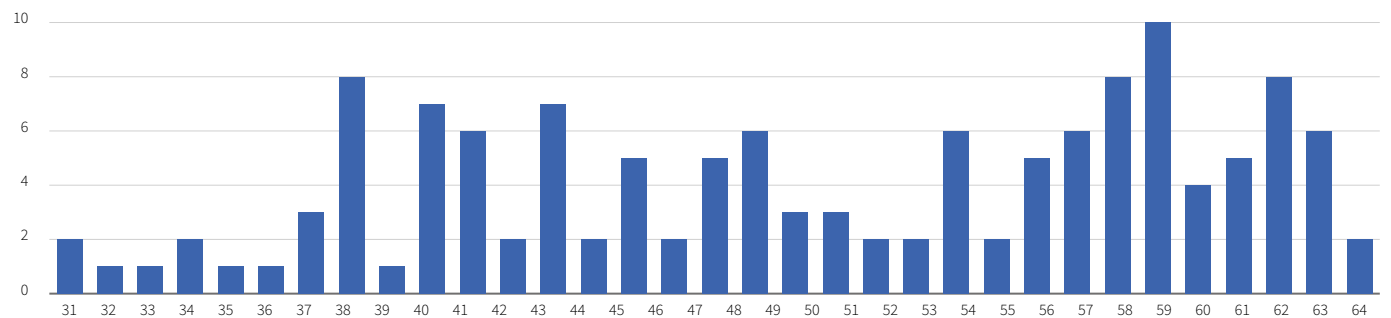
Parmi ces 138 réponses (soit près de 9 % de nos collègues affectés dans le Supérieur), voici certains résultats bruts (tous-tes ne répondaient pas à toutes les questions) :

Genre <i>(138 réponses)</i>		Grade <i>(133 réponses)</i>		Carrière			Niveau d'Études		Cotisation Syndicale <i>(132 réponses)</i>	
Homme	Femme	Agrégé-e	Prof.	Classe Normale	Hors Classe	Classe Exceptionnelle	MASTER	Doctorat	Syndiqué-e	Non syndiqué-e
65,9 %	34,1 %	50,4 %	49,6 %	39,1 %	24,1 %	36,8 %	47,7 %	10,7 %	51,5 %	48,5 %

Votre service est effectué en : <i>(136 réponses)</i>				Avez-vous bénéficié d'un Rendez-vous de carrière ? <i>(132 réponses)</i>		Avez-vous rencontré des difficultés dans vos évaluations de carrière ? <i>(119 réponses)</i>	
STAPS	SUAPS	INSPE	GE	Oui	Non	Oui	Non
53,7 %	41,9 %	23,5 %	4,4 %	31,1 %	68,9 %	41,2 %	58,8 %

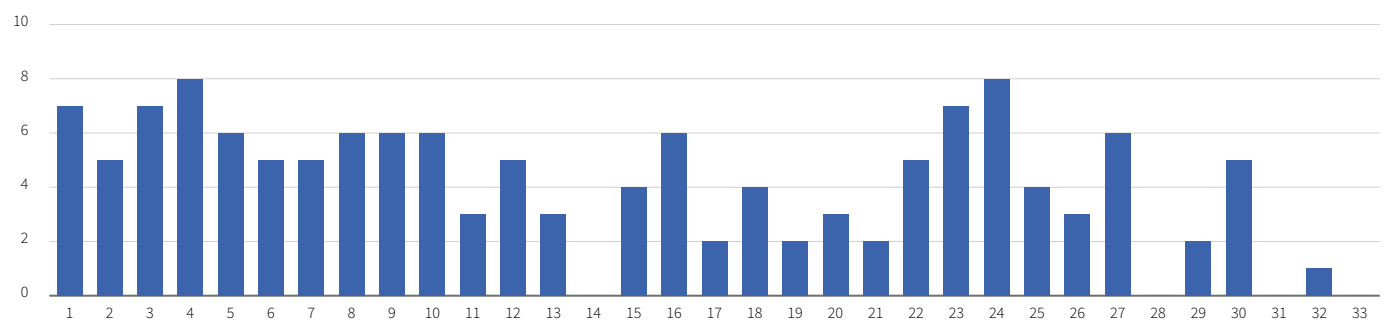
Quel est votre âge ? (Saisir un nombre, exemple : 40 pour 40 ans)

137 réponses



Depuis combien d'années êtes-vous dans l'enseignement supérieur? (Saisir un nombre, exemple : 10 pour 10 ans)

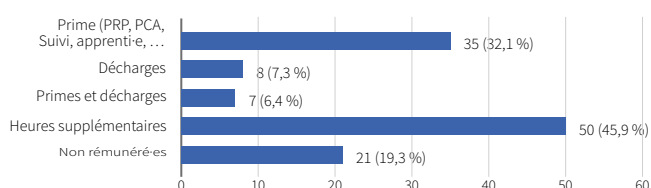
137 réponses



Commentaire SNEP-FSU : pour un service statutaire à 250 h en urgence, Oui à 46,9 % et Non à 53,1 %

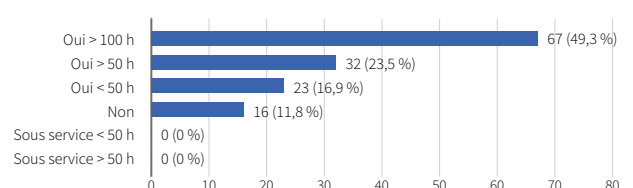
Si vous exercez des responsabilités administratives et/ou pédagogiques, êtes-vous rémunéré-es en :

109 réponses



Faites-vous des heures supplémentaires ?

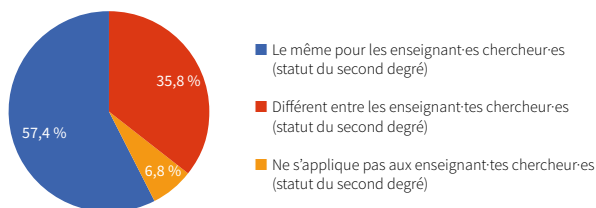
136 réponses



Constats SNEP-FSU : 72,8 % de collègues sont à plus de 50 HC dont 49,3% à plus de 100h

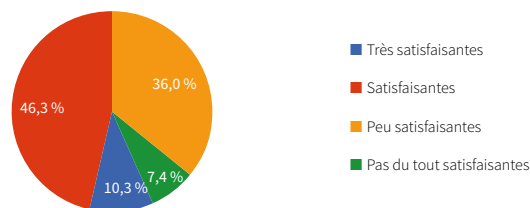
Le référentiel des tâches de votre université est :

101 réponses



Estimez-vous que vos conditions de travail sont :

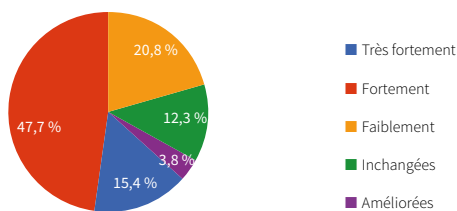
136 réponses



**Constats SNEP-FSU :
43,4 % de conditions insatisfaisantes...**

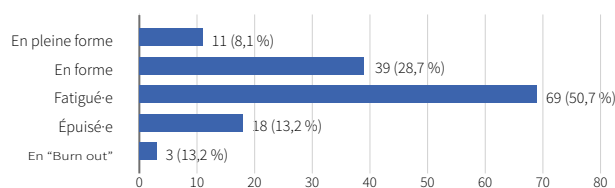
Ces 5 dernières années, vos conditions de travail se sont-elles dégradées ?

136 réponses



Diriez-vous que vous êtes :

136 réponses

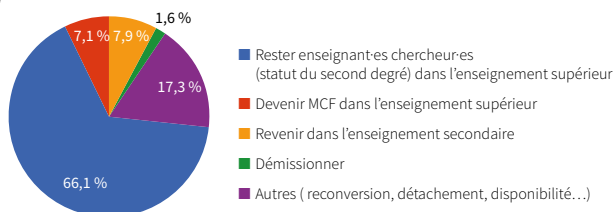


Constats SNEP-FSU : 63,1 % de fortement à très fortement dégradées !

Constat SNEP-FSU : une profession fatiguée à + 50 % et épuisée à 13,2 %

Comment envisagez-vous votre avenir professionnel ?

127 réponses



Synthèse non exhaustive de plus de 82 commentaires ajoutés :

Au départ, tout le monde salue la chance de pouvoir travailler avec les étudiant-es et dans cet univers, mais beaucoup ont déchanté. Les collègues expriment leur frustrations et ressentiments liés en grande partie au manque de moyens, aux méthodes de gestions managériales des relations humaines et à la non reconnaissance (cf fort taux de problèmes sur leurs évaluations). La plupart estime qu'il y a un manque de reconnaissance salariale pour le travail fourni. La non-reconnaissance est partout : 68,9 % de non RDV de Carrière et 41% ont rencontré des difficultés dans leurs évaluations professionnelles : c'est énorme !

Beaucoup de commentaires décrivent une dégradation des conditions de travail avec une augmentation de la masse de travail, la multiplication des tâches, ainsi qu'un accroissement considérable du travail administratif (faute de Biatss entre autres). Les dégradations sont patentes en STAPS et INSPE, elles sont moindres en SUAPS mais néanmoins présentes... Ce qui prévaut, c'est le sentiment d'une dépossession du sens du métier.

Fatigue et usure sont dominantes et très inquiétantes. Nombre de commentaires pointent le manque de collégialité, la baisse de démocratie universitaire, de convivialité et le manque de respect entre collègues. Les dysfonctionnements de l'université liés à l'autonomie sont pointés avec la montée de l'opacité de l'organisation et des prises de décisions.

Ces résultats corroborent ceux que le SNESUP-FSU avait constatés en novembre 2022 dans leur enquête, concernant aussi les Enseignant-es chercheur-es (EC) et les E2D.

Nous avons envoyé tous ces éléments pour information au MESRI (DGESIP et DGRH) et alerté la ministre (nos élu-es au CHSCT du MESRI sont également informé-es).

@ pascal.anger@snepfusu.net

« LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE ÉTUDIANTE »

Extraits des analyses du SNEP-FSU sur le rapport de l'IGESR

Vous trouverez ci-joint des extraits de nos analyses suite à la parution pratiquement au même moment (janvier/février) et en lien (à notre sens) avec les JOP Paris 2024, de 2 rapports sur le sujet du développement de la pratique sportive étudiante : un de l'IGESR (page 10 et 11) et celui de France Universités (p. 12 et 13).



Nos analyses complètes sur le site :

<https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/analyse-du-snep-fsu-sur-le-rapport-de-ligesr-concernant-le-le-developpement-de-la-pratique-sportive-etudiante/>



Le rapport de l'IGESR :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-developpement-de-la-pratique-sportive-etudiante-89316>

Extraits

Rappel du contexte

Ce rapport a été publié fin janvier 2023 et mené par 3 inspecteur-rices de l'IGESR M. Piozin (pilote), M. Leroy et Mme Sève, à la demande de Madame la ministre des Sports et de Madame la ministre de l'ESR.

La lettre de mission de ce rapport part du constat que depuis plus de 10 ans aucune nouvelle étude exhaustive n'a été menée, depuis le rapport Auneau-Diagana (2008).

Trois demandes dans la lettre de mission :

- Identification de la réalité de la pratique sportive étudiante et de ses formes (au sein de l'université, hors université, ...).
- Formulation des recommandations pour densifier et diversifier l'offre sportive vers les étudiant-es.
- Identification des leviers nécessaires au développement de la pratique sportive étudiante.

(...)

Une synthèse et une liste de 13 préconisations/recommandations (P/R) sont faites au tout début du rapport et classées en trois types :

- Recommandations relatives à l'amélioration des connaissances en matière de pratique sportive étudiante.
- Recommandations relatives à l'offre sportive.
- Recommandations en matière d'équipements et d'installations sportives.

Nos commentaires (extraits) :

Un rapport de plus pour le « surplace » au milieu du gué ?

Et toujours l'esquive du sous-investissement public nécessaire !

Certes, c'est un rapport qui comporte des points d'appuis, des préconisations/recommandations (P/R) (...)

A. Des points d'appuis

1. (...)
2. C'est une nouveauté que nous saluons, les IG pointent toute une frange du monde étudiant hors université (près d'un million sur les 3 millions d'étudiant-es) et qui sont pour beaucoup dans des formations d'ESR installées dans les Lycées (CPGE, BTS et STS...) et qui n'ont pratiquement pas d'offre

sportive et de moyens. Ce rapport constate (p. 53) le détournement très fréquent de la dotation obligatoire pour 2 heures d'EPS obligatoires pour les CPGE dans les lycées (83 000 étudiant-es). Pourquoi la P/R 11 sur les lycées accueillant des formations d'ESR n'est pas plus directive sur 2 h d'EPS obligatoires avec dotation d'enseignant-es d'EPS titulaires... ?

3. Ce rapport, contrairement à celui de France Universités (FU), souligne pour les universités **que les SUAPS sont les acteurs principaux de l'offre...** Il est fait état de la dégradation du taux d'encadrement en termes d'enseignant-es titulaires d'EPS et de l'augmentation des HC (p. 17) en pointant que cela peut « *générer des tensions sur les personnels d'encadrement* » (p. 17) et devenir une limite à l'offre.

Enfin, ce rapport dans sa P/R n° 9 (p. 31) écrit : « *Systématiser la proposition d'une UE Sport optionnelle dans les maquettes de toutes les formations de premier cycle, en spécifiant les compétences qu'elle permet de développer chez les étudiant-es* ». Nous soulignons dans ce même chapitre (p. 30) qu'il est écrit : « ... *Chaque jeune devrait avoir au moins une offre d'APS dans son environnement académique. ... avec ECTS...* » et « *Pour autant, la mission ne propose pas la généralisation d'une pratique sportive obligatoire au sein des cursus, estimant que la généralisation d'une offre de pratique sportive à tous les étudiants, pouvant être choisie ou non, constitue une première étape socle avant toute chose...* ». Pourquoi pas si c'est une 1^{ère} étape ! Mais cette écriture est-elle là pour ménager l'autonomie chère à France Universités ?

« Et toujours pareil », les IG constatent qu'un des principaux obstacles est le manque de temps (p. 16) pour X raisons. Cette UE obli-

gatoire serait logiquement l'élément-clé/levier avec bien sûr des postes et des ISU en conséquence ! Fermer le ban.

B. Les limites du rapport sont atteintes...

1. Car pour nombre d'autres R/P cela renvoie aux bonnes volontés locales, donc à l'autonomie des universités (pas moins de 7 P/R) et aux fameux partenariats ou articulations à renforcer, à développer avec d'autres acteurs comme les clubs sportifs et autres acteurs dont CROUS et collectivités. Ces pistes ne sont pas du domaine structurant et dynamisant dans le cadre d'un service public national sur tout le territoire. Elles sont des incantations habituelles et/ou des illusions dans leur faisabilité et posent aussi le souci, non des moindres, de la valeur universitaire des pratiques qui doivent répondre à certains critères et finalités universitaires. Si c'est un club qui encadre sur le campus où est la différence avec la pratique des SUAPS ? La confusion n'apporte souvent que des problèmes.

2. La question des moyens budgétaires pour mettre en œuvre des pas en avant de ce rapport, dont la P/R n°9, n'est jamais explicitée et mise comme élément incontournable. Bref, ce sujet majeur de l'investissement public nécessaire en lien avec les besoins et l'objectif poursuivis d'une augmentation de la pratique pour diverses raisons dont la lutte contre la sédentarité est invisibilisée, diluée dans les écritures.

Il est surprenant, page 34, que les IG n'aient pas pointé, dans le cadre de leurs investigations pointues parfois, le fait que c'est la même somme de subvention pour charge de service public (SCSP) qui est maintenue dans les PLF depuis 2018 (!) (...)

On constate le lien entre absence de poursuite de montée en charge de la SCSP, synonyme de financement public du budget de l'ESR depuis 2018 et la substitution en faisant payer les étudiant-es par l'instauration de la CVEC (...)

De plus, les IG pointent bien que la SCSP a vocation à financer toutes les dépenses liées à la pratique sportive quand cette dernière est intégrée dans le cursus. Mais alors, si on veut développer la P/R n°9 de la généralisation d'UE (facultative) il faut bien augmenter la SCSP ! Quid ? (...)



Ainsi, cette CVEC reste toujours une diversion masquant le non-investissement public sur les sujets du sport, de la santé, de la culture et des initiatives FSDIE. (...)

Les ISU. De même, les P/R n° 12 et 13 sur les installations sportives ne sont pas inintéressantes, voire utiles, mais pas déterminantes face à la nécessité d'un plan public de type « Marshall ». (...)

3. Les motivations des étudiant-es sont bien étudiées (page 17 à 21) et nous en partageons le constat (bien-être..., compétition peu évoquée, ...). La P/R n°10 sur « la programmation annuelle d'événements censés répondre aux attentes multiples des étudiant-es... » est souvent mise en œuvre par les SUAPS et fait partie de l'animation de la vie de campus, qui est une des 8 missions de ceux-ci. La question est comment à la fois répondre aux attentes multiples, y compris celles minoritaires (dont la compétition), sans non plus être pilotée par ces attentes, qui suivent aussi des modes ou des représentations ?

Ce qui nous renvoie aussi dans le cadre d'une formation universitaire à une explicitation des « **savoirs cachés (aca-**

démiques) portés par l'agir » dans la pratique des APSA. Soit une formation universitaire par et dans les APSA qui vont aussi au-delà des dites compétences transversales de types psychosocial ou d'habitus santé et de lien social.

Pour conclure

Ce rapport, comme d'autres, esquive ou effleure implicitement la responsabilité première d'une politique nationale de l'ESR avec des moyens budgétaires, y compris humains, en termes de création de postes titulaires EPS. (...)

Ce sous-investissement public sur ce sujet, et bien d'autres, représente finalement un coût pour la société. Le rapport Auneau-Diagana avec ses 7 propositions, dont l'UE obligatoire, reste toujours pertinent et concret et, depuis ces années, qu'est-ce qui a été réalisé, à part d'autres, et encore d'autres rapports... ? Le diagnostic est connu. Passons aux actes, véritablement.

Pour le SNEP-FSU
Pascal Anger et Samuel Lepuissant

EXTRAITS DES ANALYSES DU SNEP-FSU SUR LE RAPPORT « LE SPORT : UNE AMBITION POUR L'UNIVERSITÉ »

DE S. BRACONNIER À LA DEMANDE DE FRANCE UNIVERSITÉS (FU)



Nos analyses complètes sur le site :

<https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/rapport-de-stephane-braconnier-president-de-luniversite-paris-pantheon-assas-le-sport-une-ambition-pour-luniversite-a-la-demande-de-france-universites-fu/>



Le rapport « le sport : une ambition pour l'université »

<https://franceuniversites.fr/actualite/france-universites-remise-du-rapport-le-sport-une-ambition-pour-luniversite-de-stephane-braconnier/>

Extraits

Ce rapport ne comporte pas, pour nous SNEP-FSU, dans l'axe dominant des propositions, une ambition nationale sur tout le territoire, d'un service public national du sport au sein de l'université. Les propositions sont pour partie des adaptations locales à la pénurie de moyens publics et d'une vision de FU voulant toujours plus d'autonomie politique de chaque université. Ce rapport renforcerait et installerait encore plus de politiques sportives à la carte selon les Universités, en fonction de leurs moyens et de leur environnement local sportif ! (cf. La politique des labels et ses types page 19, plus les partenariats avec

les fédérations page 16). Soit un renforcement d'une autonomisation de chaque université, sur ces politiques sportives universitaires. Nombre de recommandations comportent un immense risque de s'éloigner des missions de l'université comme service public national, sur le sujet du sport. Elles légitimeraient, selon nous, la dilution de l'un des principaux outils structurels du MESRI (décret 2018 et cela depuis 1970) d'opérationnalisation d'une politique sportive universitaire que sont les SUAPS. Ils ne sont pas identifiés explicitement dans ce rapport (...) avec ses 8 missions nationales ! (...)

Nombre de recommandations amplifieraient le processus d'une privatisation rampante de l'offre sportive universitaire, de son encadrement et de ses contenus, ne serait-ce que par des nouveaux vecteurs de financement (page 26) et/ou par des partenariats. Les JOP 2024 ou « Profiter du contexte Olympique » (titre page 15) ne peuvent faire office de levier structurant ou dynamisant pour « le sport : une ambition universitaire ». (...)

1. La structure institutionnalisée par le décret 2018 des SUAPS invisibilisée comme outil de politique publique.

Ce rapport traite du « développement du sport » comme « ambition pour les Universités » mais qui ignore pratiquement, en ne citant jamais en tant que telle la place et le rôle des services des sports (SUAPS) avec ses 8 missions comme élément structurant. Alors que ceux-ci sont le « bras armé » du MESRI et des Universités pour incarner en règle générale la politique publique sportive dans chaque université. Cet oubli est pour nous révélateur du dogme de l'autonomie des Universités dans la gestion d'une pénurie non questionnée (le chapitre 3 se nomme d'ailleurs : « adapter les moyens » page 28). Ceci est à mettre en miroir de la proposition page 25 d'aller « Vers des référents « sports » uniques pour tous les étudiants ». On a là un autre exemple de la négation des SUAPS comme référent institué et

personnalisé dans ses directions avec quelque part, une nouvelle mise en concurrence de fait.

2. Cependant, le SNEP-FSU souscrit d'emblée à une prise de position qui nous paraît fondamentale : « *Cet accès gratuit ou à coût résiduel au sport pour les étudiants doit être érigé en principe* ». Ce positionnement est inconditionnel pour le SNEP-FSU. (...)

3. Le principal axe 01 (sur les 3) : « Intégrer la diversité des pratiques sportives ! » pour masquer le manque d'ambition ?

(...)

L'élément qui devait être central dans ce rapport c'est « l'offre générale ». Or, ce chapitre « **développer les pratiques générales** » page 13 est éclairant. M. Braconnier écrit que, « *par manque de moyens, les Universités rencontrent de multiples difficultés pour gérer leur masse salariale, recruter, fidéliser leurs personnels administratifs et techniques etc. Malgré leur autonomie, accroître la part de masse salariale consacrée au sport peut donc constituer, pour certaines d'entre elles, une difficulté réelle. Aussi nous semble-t-il préférable de privilégier la mobilisation des acteurs institutionnels du champ sportif...* ». Il renvoie donc l'augmentation de l'offre pour le plus grand nombre, non pas à la résolution du diagnostic que nous partageons (manque criant de postes d'enseignant-es et d'ISU) mais vers une externalisation vers les clubs. Tel est le sens du chapitre C. page 16 qui passerait par une augmentation de partenariats avec les fédérations sportives !

Nous ne sommes pas d'accord avec sa traduction dans les recommandations du rapport page 38 « Renforcer la présence des fédérations sportives sur les campus ». La confusion serait renforcée, tant sur le plan de l'encadrement que sur les finalités et les contenus universitaires d'enseignements et de pratiques. De plus, conscient que le faible taux

d'encadrement ne permet pas aux SUAPS de répondre pleinement à leurs 8 missions, le rapport reprend une orientation (que le SNEP-FSU combat,) portée ou acceptée semble-t-il par le GNDS (?), d'une coloration des SUAPS en fonction de choix autonomes et liés à leurs contextes propres. Le risque serait du fait du manque de moyens, de légitimer des choix dans les 8 missions (ne mener que 4 missions sur 8) (...)

Le décret avec ses 8 missions nous permet de maintenir les revendications de moyens pour cela et surtout leurs légitimités !

Qui, ici, une orientation « sport-santé ou bien être » ? Qui, là, une centration sur le sport haute performance ? On serait bien dans une forme de gestion de la pénurie en privilégiant une des missions du décret et donc, en minorant les autres. (...) sur la CVEC (...)

4. « Encourager Les pratiques libres » (page 30)

(...) Pour le SNEP-FSU, ces pratiques détiennent un intérêt si elles restent minoritaires pour ne pas impacter les créneaux de formation. (...)

(...) La recommandation page 39 « Multiplier les espaces de pratiques libres sur les campus, en mobilisant le soutien des fédérations sportives » ne nous convient pas du tout. Et c'est très para-



doxal avec la mention du « soutien des fédérations » ! (...) N'est ce pas utiliser abusivement le campus comme nouveau champ de captation de publics pour les fédérations ? La confusion autour du lieu de pratique du sport et donc des finalités qu'elles soient universitaires ou fédérales sera renforcée. (...)

5. Recommandation (page 39) : « Évaluer périodiquement les besoins des étudiants afin de rendre les dispositifs universitaires plus performants » (...).

Ce sujet « des besoins des étudiant-es » retenu comme recommandation nous inquiète. (...)

De même, l'événementiel ou des « semaines olympiques », ou des labels universitaires apportant « des financements sectoriels », ne peuvent pas être des axes dynamisants pour une véritable démocratisation. (...)

6. Chapitre (page 36) « Valoriser le sport dans les cursus »

Dans cette offre générale, l'intérêt pour l'étudiant-e de pouvoir choisir une **UE-Sport** est mentionné, ce que nous saluons. (...) Néanmoins, là encore, cette avancée (recommandation page 39) est : « le principe doit être posé d'une valorisation de la pratique du sport dans les cursus de toutes et de tous, sous **une forme laissée à l'appréciation des Universités** » (en gras par nos soins). Pourquoi laisser à l'appréciation dans le cadre d'un service public national sur l'enseignement ? (...)

7. Chapitre « Soutenir le sport de haut niveau » (page 7 à 12)

(...)
D'un point de vue des **SHN.U** le SNEP-FSU peut partager certaines propositions du rapport.

(...)
Néanmoins, la politique envers les SHN.U ne peut, à elle seule, représenter le développement du sport à l'université. Certaines Universités, dans une politique d'affichage, de rayonnement, de visibilité pourraient s'en satisfaire.

8. En ce qui concerne les équipements sportifs (p. 33)

Le rapport note bien un déficit important (« un constat de saturation des équipements sportifs se dégage »). (...)

Le SNEP-FSU, pour dépasser les incantations, dit chiche et renvoie l'ensemble des actrices à notre appel « un-plan-massif-d'équipements-sportifs-les-acteurs-universitaires-disent-chiche » (sur notre site) que nous avons lancé l'an passé et adressé à FU, sans réponse à ce jour

9. Chapitre « Clarification institutionnelle » (p. 9) (...)

10. Le financement est abordé dans le chapitre « Améliorer le financement » (page 26)

La phrase mise en exergue révèle toute l'ambiguïté des propositions : page 27 « Penser de nouveaux paradigmes pour élaborer des politiques sportives plus efficaces soulève inévitablement la question de l'abondement des budgets des établissements ». Quels sont ces nouveaux paradigmes ? Qui va abonder ?

Le rapport soulève que « la question du financement demeure un enjeu majeur ». On est bien d'accord. Mais pourquoi ne cibler que l'identification de nouveaux vecteurs de financement et en contrepoint, signifier implicitement que le budget de la nation (la volonté publique) donc de l'ESR ne semble plus en constituer le pilier essentiel et levier dynamisant, s'il était enfin abondé à hauteur des besoins ?

(...)

Rappelons des éléments structurants : qui paie décide et qui gère recrute. La recommandation page 39 est explicite : « Encourager les co-financements avec les collectivités locales, les fédérations sportives **et les acteurs privés du sport** ». (en gras par nos soins - CQFD...)

Pour conclure

France Universités reconnaît l'importance de la pratique sportive (santé/formations...), des difficultés d'encadrement et de moyens attribués aux Universités, ... Néanmoins, FU semble s'accommoder de cette insuffisance de moyens en défendant mordicus l'autonomie de choix de chaque université pour s'adapter à ce manque de moyens. (...)

Or, laisser le développement du Sport à la liberté et l'autonomie des Universités, c'est s'en remettre à des logiques de hiérarchisation des priorités de chaque site, en lien avec des enjeux et pouvoirs locaux. **Les inégalités en seront renforcées.**

(...)

Pour le SNEP-FSU
Pascal Anger et Samuel Lepuissant

PARCOURSUP ET CLASSEMENT STAPS : LA SÉLECTION DANS L'INÉGALITÉ

En instaurant Parcoursup, la loi ORE a mis un terme au droit à l'entrée dans la filière de son choix à l'Université après la réussite au baccalauréat. Le législateur a préféré mettre fin à la conception qui prévalait d'une Université, espace de liberté, d'essai, de renouveau mais aussi d'échec, pour graver dans le marbre le principe de sélection. Tout cela plutôt qu'investir dans l'enseignement supérieur et accueillir dignement les générations des années 2000 et après.

Au-delà de cette opposition fondamentale à la sélection à l'université, nous avons cherché à connaître les inégalités d'accès et de réussite en STAPS consécutives à ce choix de la sélection.

Les capacités d'accueil en STAPS

Les différentes STAPS ont des capacités très différentes pour la L1 STAPS. Nous mettons de côté les filières spécifiques kiné, LAS et autres qui sont sélectives. La L1 Staps est dite non sélective, sur le papier uniquement. Les graphiques attestent d'un nombre de places très hétérogène sur le territoire.

L'accès en STAPS

Le ministère a publié les taux d'accès des différentes formations. Le taux d'accès est le ratio entre le rang du dernier appelé par la commission d'examen des vœux, sur le nombre total de vœux qu'a reçu la formation. Les données sont disponibles pour l'ensemble des sites STAPS.

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-parcoursup/information/>

Ce taux est très très variable en fonction des formations. Vous noterez la pression très forte pour les établissements de la nouvelle région Aquitaine. Papeete est premier, une ouverture récente pour 20 places. Viennent après Bordeaux, Limoges, Poitiers, Anglet. Suivies des métropoles ultra-dynamiques de l'arc atlantique et du Sud : Toulouse,

Rennes, Nantes, Montpellier. Le taux d'accès est ici inférieur à 20 %. Cuffies et le Tampon ont des taux proches de 100 %.

Parcoursup, au-delà de la fin d'une liberté d'accès à l'enseignement supérieur dans la filière de son choix, de la fin d'une possibilité d'émancipation, au-delà de l'outil de gestion du sous-investissement dans l'enseignement supérieur a instauré une sélection sur des bases totalement inégalement réparties sur le plan géographique.

Capacités d'accueil en L1 STAPS selon les sites

De moins de
50
places (Bourges)

à près de
700
(Amiens)

Taux d'accès en L1 STAPS via Parcoursup

De moins de
20 %
dans les grosses métropoles

à **100 %**
dans 2 STAPS

Taux de passage en L2 STAPS

De **20,4 %**

à **76,5 %**

avec une moyenne
à **49,3 %**

La réussite en L1 STAPS

Nous nous sommes intéressés ensuite à la réussite en L1. Le ministère publie ces données par Université alors que les données sur Parcoursup sont indiquées par commission des vœux c'est-à-dire par site.

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2021-88069?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Veille%20d'information%20de%20France%20Universits%20n95&utm_medium=email

20 % de réussite à Lille, moins de 30 % à Avignon, à la Réunion, à Nice. Alors que Chambéry, Liévin, Perpignan, Pau, Rennes ont des taux supérieurs à 70 %.

Là encore, le ministère a communiqué lors de la loi ORE sur sa volonté de faire réussir les étudiant-es par les dispositifs « oui-si » qui touchent une très faible minorité d'étudiant-es. Une posture d'affichage qu'il nous faut dénoncer, car comme vous le voyez, le taux de passage de L1 à L2 varie quasiment du simple au quadruple en fonction des sites. Une politique de suivi des sites et d'accompagnement des moyens serait bien plus profitable.

Politique de sélection/ réussite des universités

L'idée étant de savoir si les effets de la sélection sont compensés par les effets de la réussite. Est-ce que les universités qui ont une réussite L1/L2 importante sont celles qui ont une sélection très forte par Parcoursup ? Si le site sélectionne plus pour accéder à la L1 et qu'il compte donc de meilleur-es étudiant-es, est-ce que la réussite L1/L2 est plus forte ?

Cette comparaison n'est pas facile en raison de la différence de périmètre des données ministérielles. Le taux d'accès est donné par site, le taux de passage par université.

Ainsi, pour une université ayant 2 sites, nous ne pouvons pas connaître le taux de pas-



sage de chacun des sites en le comparant au taux d'accès. Ce manque dans les données est dommageable puisque nous savons que les sites principaux ont des taux d'accès plus élevés que les sites secondaires, et il serait intéressant de comparer la réussite des étudiant-es dans des sites dépendant de la même université mais sélectionnés de manière différente à l'entrée.

Les données sont tout de même présentées sous forme de nuage de points plaçant chaque site sur deux axes : taux d'accès et taux de passage.

Dans le premier graphique, ne sont présentées que les universités n'ayant qu'un seul site.

Dans le deuxième graphique sont présentés tous les sites avec le taux d'accès de leur université. Pour faciliter la lecture, nous avons représenté avec la même couleur les sites d'une même université.

Pour aller un peu plus loin sur ce graphique, nous remarquons :

- Que le travail des équipes et l'harmonisation des sélections par la C3D empêche une distribution catastrophique des sites entre des STAPS très sélectifs

en amont et faisant peu passer en L2 leurs étudiant-es, et des STAPS non sélectifs et faisant facilement passer leurs étudiant-es. Le cas de Lille, STAPS en grande souffrance selon les collègues, pose tout de même question.

- Que la distribution globale renvoie à peu près à une diagonale exprimant le fait que plus la sélection est importante pré-L1, plus la réussite en L1 est importante.
- Qu'il existe un ensemble important de sites en partie basse de cette diagonale, attestant d'une sélection plutôt forte et d'une réussite plutôt faible.
- Qu'il existe, pour des taux d'accès identiques, des écarts de 30 % du taux de réussite en L2 entre sites. Parfois 50 % !
- Qu'en multipliant les taux d'accès en L1 et de passage en L2, nous montrons que 6 candidats Parcoursup sur 100 parviendront en L2 à Lille, 8 à Bordeaux, 10 à Poitiers contre 50 à Boulogne, 40 à Cuffies et à Bourges.

Notre travail mérite certaines confirmations statistiques et méthodologiques, mais il interroge sur les inégalités territo-

riales d'accès et de réussite en L1 STAPS, et surtout sur la combinaison de ces deux paramètres.

Consulter sur notre site :

<https://lesite.snefsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/staps/parcoursup-la-selection-dans-linegalite/>

Parcoursup a instauré une sélection à l'aveugle sur le territoire, sélection très hétérogène qui s'est durcie ces dernières années sans augmentation des capacités d'accueil depuis 2018. Parcoursup a été accompagné d'un plan de création de postes bien faible une fois les cohortes montées en régime dans les établissements. Le plan STAPS de l'an dernier n'a que très peu corrigé ce sous-encadrement historique de la filière. Cette absence d'encadrement rend impossible, dans de très nombreux établissements, la mise en place de réelle politique d'établissement digne de ce nom sur les attendus de L1 faute de temps, et encore moins une harmonisation nationale.

@ gilles.renault@snefsu.net



LETTRE À LA MINISTRE

A madame Sylvie Retailleau Ministre de l'ESR

juin 2023

Objet : Propositions concrètes « de pas en avant » sur le développement universitaire du sport dans tous ses aspects.

Depuis plus de 10 ans nous ne cessons, diagnostics et propositions de divers rapports à l'appui, de souligner le manque de moyens en STAPS, SUAPS, Ecoles et dans les INSPE sur le sujet du sport dans l'ESR ...

Dernièrement, deux rapports sont sortis sur le développement des pratiques sportives étudiantes... Vous avez reçu nos analyses critiques sur ceux-ci. Celui de FU nous inquiète si l'autonomie de chaque université était renforcée sur le pilotage et l'organisation structurel du sport mais aussi par l'appel à des partenariats extérieurs (privés). Cela signifierait un affaiblissement, une dilution de l'outil SUAPS, de ses missions et de ses personnels.

Dans ce contexte vous avez signé une feuille de route partenariale le 7/04 avec la ministre de Jeunesse et sport pour le développement de la pratique sportive étudiante dans laquelle trois leviers sont énoncés. Autant nous pouvons partager, en partie, l'énoncé de ces trois leviers, autant les moyens décrits pour ces trois axes nous paraissent largement insuffisants, voire dangereux pour le service public car cela masque les véritables leviers incontournables que sont la création d'emplois d'enseignant-es d'EPS titulaires. Ces moyens énoncés participent à la confusion sur le sport. Comment mettre en œuvre la feuille de route sur la valorisation de la pratique sportive dans les maquettes (que nous partageons) sans enseignant-es d'EPS supplémentaires ?

Augmenter le taux d'encadrement par des titulaires est un préalable à toute intention de développement de la pratique sportive étudiante dans le cadre universitaire (formation, vie de campus, aspects transversaux dont santé - sédentarité, lien social). Cet enjeu de développement du Sport à l'Université ne peut faire l'impasse d'un plan Marshall des installations sportives tant l'on note une sous-dotation quantitative et qualitative des équipements.

Toutes vos propositions dans cette feuille de route, comme les « partenariats avec les fédérations sportives » ou pire, avec des structures privées commerciales, ou encore d'évènementiel attachées aux JOP 2024, ... ne sont en rien de véritables leviers et, au contraire, affaiblissent le service public du sport dans les universités en entretenant la confusion autour de l'objet culturel sportif dans et à l'université. Nous actons très positivement votre intention de valoriser le sport dans les cursus et maquettes en ECTS (c'est une de nos revendications depuis 2008 et du rapport Auneau-Diagana) mais, sous couvert du dogme de l'autonomie, rien n'oblige les universités. De même le fléchage de la CVEC que vous proposez de porter à un seuil minimum de 8 % est laissé libre au choix de chaque université. Pour notre part, et malgré notre désaccord sur le fond avec cette instauration-taxe CVEC, nous sommes pour un fléchage à 15 %.

Il nous apparaît que nous sommes dans des propositions qui font diversion sur le manque d'investissement public, ne serait-ce qu'en termes de créations de postes et qui n'est pas un coût pour le pays mais bien un investissement dont la création d'emplois et débouchés pour la filière STAPS.

Aussi, nous vous faisons des propositions sur 2 axes, chiffrées et concrètes, qui rejoignent, pour certaines, celles de la conférence des Grandes Écoles dont nous partageons beaucoup d'analyses.

1. Le développement de la pratique sportive étudiante vu comme « un droit pour tous-tes » dans le cadre d'une formation universitaire complète et équilibrée (missions des SUAPS) avec en complément les missions de la FFSU (axe 1),
2. Les formations aux métiers du sport, dont enseignant-e d'EPS, professeur-e des écoles mais aussi la recherche dans les STAPS et INSPE (axe 2).

... suite sur le site concernant les 2 axes

Conclusion :

Au total, le recrutement d'environ 350 enseignant-es d'EPS titulaires dans un premier temps serait le levier central pour une amélioration sensible du sport dans toutes ces dimensions à l'université et dans l'ESR. Cela représente un investissement autour de 25 millions, soit une augmentation de 0.0008 % du budget actuel du MESRI. ...

C'est à ce passage incontournable que nous pourrions croire à la crédibilité de vos propositions pour la concrétisation d'un héritage positif des JOP 2024 !

LA FORMATION

DES ENSEIGNANT·ES (FDE), LES INSPE ET LEURS PERSONNELS

OÙ EN EST-ON DU DIALOGUE SOCIAL avec le MEN et le MESRI CONCERNANT LA FDE ?

Dans un avis adopté à l'unanimité, le CHSCT du MESRI du 13 juillet 2021 avait clairement établi que la situation n'était pas tenable dans les INSPÉ : multiples alertes sur la dégradation des conditions de travail, la perte de sens, la souffrance au travail, ... Et depuis, RIEN n'a été fait pour prendre en compte cette alerte. Cela fait presque deux ans !

En juillet 2022, sans remettre en cause le travail des équipes, le CNESER a refusé, à l'unanimité, de participer au vote sur les dossiers d'accréditation des INSPÉ. Ceci pour ne pas cautionner la mise en place d'une « réforme » de la FDE, qui ne fait qu'accroître la précarité des étudiant·es et les inégalités de traitement entre elles et eux (alternants, AED, etc.) ainsi qu'entre les INSPÉ, et qui désorganise les schémas des formations, fragilise les équipes, accentue les difficultés de fonctionnement sous l'égide d'un localisme débridé.

Deux questions se posent à ce jour : Quelle prise en compte par le MESRI des alertes et avis des instances nationales ? Et Le MESRI se satisfait-il de la mainmise du MEN sur le master MEEF et des conséquences de son pilotage d'employeur ?

UN ÉTAT DES LIEUX très PRÉOCCUPANT :

concrètement, la « réforme » de la FDE est passée en force, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, des acteurs et des actrices de la formation. Le résultat, c'est que les équipes ont dû, après coup, essayer de faire fonctionner une FDE mal pensée dans des formations bricolées à coup d'injonctions multiples, intenable tant sur les modalités que sur les contenus. La FDE repose sur des équipes supposément « plurielles », qui sont surtout déstabilisées par un turn-over important, des recrutements de « terrain », non pérennes, sur lesquels l'université n'a pas la main et qui se font sans tenir compte de la réalité des besoins et des profils.

Les équipes plurielles sont empêchées de travailler par manque de temps, à tous les niveaux. La multiplication des tâches administratives, inhérente à la conception erratique de la réforme, se double, pour les collègues en temps partagé, de l'impossibilité matérielle de participer aux concertations et donc à la construction des contenus. Elles sont empêchées de travailler parce que, dans la majorité des INSPÉ en lien souvent avec les STAPS, elles sont obligées de fonctionner sur heures complémentaires. La recherche y est très largement sous-représentée.

Les petites phrases, rapports et avis se succèdent : Cour des Comptes, Conseil supérieur des programmes, projet de loi du Sénat, ministre de l'EN, ... on entend dire qu'il faudrait créer de « véritables écoles de formation », que la formation des PE gagnerait à se faire hors université, que les « praticiens » ne sont pas assez nombreux, qu'il faut « contrôler davantage la formation ».

Tout cela amplifie la fragilisation et une dégradation inédite de la situation. Il faut imposer la prise en compte et l'avis des acteur·rices dont les organisations syndicales. C'est ce à quoi invite aussi le rapport du comité de suivi des INSPÉ. Comité dont on regrette qu'il ait été supprimé, car c'était le seul lieu permettant un minimum de dialogue. La création d'un rapport de force pour empêcher ce démantèlement et ce mépris pour une formation de qualité des enseignant·es est d'actualité. Les assises du sport à l'université peuvent y contribuer.

@ pascal.anger@snefsu.net



ASSISES DU SPORT RENNES : 13 – 14 OCTOBRE 2023

Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?



- Parce que vous avez besoin d'avoir des informations sur les déroulements de nos carrières, de faire le point sur les primes et le sujet de la revalorisation de nos métiers et missions, ...
- Parce que vous pourrez rencontrer des associations et discuter avec elles : centre EPS & société, ARIS, AEEPS, FFSU, C3D, ANESTAPS,... des chercheur-euses et d'autres invité-es (organisations, associations, ...).
- Parce qu'il y aura des moments informels et conviviaux où vous pourrez discuter de tout : depuis les programmes alternatifs du SNEP-FSU en passant par le CAPEPS, le CRPE, le collectif Femmes et STAPS, ou du bon vieux temps, si cela fait longtemps que vous ne vous êtes pas vu-es !
- Bref, ce n'est pas tous les jours qu'il y a un événement comme ça, et ce serait « bête » de le laisser passer !

Inscrivez ce moment dans vos agendas !

SAVE THE DATE



On s'arrête et on vient pour se voir et réfléchir, échanger et débattre, proposer...

Reprendre en main nos métiers et nos missions !

- Parce que vous êtes tous et toutes fatigué-es des réformes successives, qu'il y a des situations de souffrance au travail, et que vous avez tous et toutes besoin de rencontres professionnelles et syndicales pour ouvrir des nouvelles perspectives (plusieurs conférences, 16 séquences thématiques, par structure (SUAPS, STAPS, FFSU, INSPÉ) et par ateliers.
- Parce que vous êtes tous et toutes intéressé-es par l'EPS et son rapport à la culture des APSA (il y aura des ateliers de pratiques (voir programme), et notamment les processus de trans-

mission des APSA (enseignement/aprentissage) en tant qu'objet d'étude universitaire ; les liens formation et recherche, la formation de formateur-rices (quel état des lieux dans les INSPÉ sur ce point ?), l'EPS à l'école primaire, la privatisation rampante des formations (conférences et ateliers sur ce thème).

- Parce que vous savez qu'il faut aller au-delà des discours sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et avancer sur des solutions concrètes pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations aussi bien chez les profs que chez les étudiant-es (conférence et atelier sur ce thème).

Face à l'explosion des collectifs dans nombre de structures nous devons reconstruire, redonner du sens et reprendre la « main » sur nos métiers. Il nous faut interroger l'identité de nos diverses « communautés et structures » traitant du « sport » dans le cadre du service public et retrouver du collectif au sein de l'Enseignement Supérieur.

Nos structures sont questionnées et travaillées par des centrifugeuses alimentées par des enjeux multiples, en particulier par les politiques d'austérité et l'autonomie politique de chaque établissement. La résilience et/ou « l'adaptationnisme » semblent nous entraîner dans une lessiveuse.

Parcoursup accentue le questionnement de l'identité des STAPS. Le manque de moyens a engendré un effondrement des taux d'encadrement et a obligé les personnels à entrer en lutte sociale par le mouvement #STAPSenDanger.

Les réformes de la FDE ont déstabilisé les personnels et le sens du travail dans des INSPE est fortement dégradé et en

danger.

Les 8 missions des SUAPS et GE ne peuvent être remplies de manière sereine et efficace pour tous/toutes les étudiant-es faute de moyens humains et d'installations sportives suffisantes, ...

Ajoutons le sujet de la dévalorisation salariale pour tous et toutes et des conditions de travail dégradées qui approfondissent sérieusement le malaise et le découragement. Un temps en plénière sera consacré sur ce sujet pour faire le point et intégré à un moment des 2 journées (pas encore fixé dans le programme actuel).

Un fil rouge : interroger le sport, les APSA au sein de l'université française, entendu comme espace d'émancipation et de transformation sociale : quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches ?

Ceci au travers :

- Des enjeux politiques : la marchandisation, privatisation du système est-elle conciliable avec notre volonté d'émancipation et de transformation ? Les APSA ne sont-elles que des outils de divertissements et de pansements aux maux de la société ?
- Des enjeux sociaux : quelle démocratisation des APSA face aux besoins de lien social, de loisirs, de lutte contre la sédentarité... ?
- Des enjeux démocratiques : quelle démocratie au sein de l'université pour assurer nos missions sereinement et permettre l'émancipation des étudiant-es ? Comment en finir avec

les tensions entre nos missions et les faibles moyens pour les remplir ? Comment rester maître et concepteur-trice face aux exigences institutionnelles toujours plus fortes et un « new management public » aliénant, de plus en plus assumé et imposé ?

- Des enjeux écologiques touchent à la rénovation/construction des équipements sportifs, au questionnement sur le matériel utilisé ainsi que sur les APSA (coût carbone)... Mais ils impactent également les conditions de travail des personnels et étudiant-es. (climatisation/canicules, indemnités transports doux et en commun, place du numérique et son utilisation...).

Ces deux jours sont déclarés et labellisés en stage de formation syndicale.

Cela ouvre droit à une autorisation d'absence de droit (article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984 et donc les cours de ces journées peuvent être déclarés réputés faits). Cette demande ne peut être refusée et elle est de droit si son dépôt est fait au moins un mois à l'avance, soit au plus tard le 12 septembre 2023 (cf. formulaire joint à déposer [à photocopier] à votre président-e d'université via votre service ou UFR).

Modes de travail (voir programme p. 20)

Nous alternerons conférences, tables rondes, ateliers sur des problématiques spécifiques à chaque structure, mais aussi des dialogues inter structures sur des sujets tels que la place des femmes

dans l'université et le sport, la qualification dans les métiers du sport, la formation des enseignant-es, ainsi que des ateliers de pratique d'APSA le samedi matin.

De nombreux-ses invité-es : universitaires, formateurs et formatrices, enseignant-es d'EPS, des représentants de collectivités territoriales, le CNOUS, le mouvement sportif, des IG,... sont sollicité-es. Des représentant-es de la C3D, ANESTAPS, FFSU, ... ont répondu positivement à notre invitation.

Nous souhaitons la participation de toutes les structures SUAPS, STAPS, INSPE... et de toutes les académies. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous ferons des états des lieux pertinents et plus nos échanges seront riches, permettant la poursuite de l'activité revendicative au-delà de ces Assises.

Consultez le programme page 20 et pour avoir la dernière version si ce dernier est « affiné », flasher le QR code p. 20.

Un lien d'inscription va être envoyé par mail vers la mi-juin.

Un hébergement sera possible le vendredi soir (150 places vont être réservées), avec possibilité d'arriver la veille (accueil militant).

Lors de l'inscription uniquement, une participation vous sera demandée.

Cette participation inclut les frais d'hébergement à l'hôtel (réservé par nos soins), les deux repas du midi et le remboursement des déplacements.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de voir si vos établissements peuvent prendre en charge vos frais de transport (nous fournirons si besoin des attestations de présence, le programme et le label de stage de formation syndicale).

Les tarifs seront différenciés selon que vous êtes adhérents ou pas... Rappel : 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts.

Pour tous contacts ou informations générales : educ@snepfusu.net



@ pascal.anger@snepfusu.net

@ samuel.lepuissant@snepfusu.net

PROGRAMME

ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ – 13 et 14 octobre 2023 – RENNES 2

Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?

Programme dans ses grandes lignes sous réserve de modifications

Vendredi 13 octobre 2023

9h30 à 10h00	Accueil au STAPS de Rennes 2
-----------------	------------------------------

Ouverture 10h - Plénière

10h00 à 12h30 2 tables rondes à suivre.	Introduction : pourquoi ces assises par les secrétaires généraux du SNEP-SNESUP (FSU) - Table ronde 1 : le sport et les APSA dans les formations d'enseignement supérieur en débat : quels enjeux sociaux et éducatifs ? - Table ronde 2 : 15 ans de réformes à l'université pour faire quoi : une dislocation et une destruction qui ne dit pas son nom ?
---	--

Repas

14h 00 à 16h15	Travail par structures <i>Dans chaque atelier (STAPS/SUAPS ?...) seront traités successivement les points ci-dessous :</i>
-------------------	--

	STAPS	SUAPS-GE	INSPE	FFSU
	<ul style="list-style-type: none"> - Quel (s) équilibre(s) entre les mentions dont EM - Quel équilibre entre enseignement scientifique et technologique des APSA (2nd degré et enseignant-e chercheur-e (EC)) <p>Sous-jacent à ces points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle place pour les E2D (enseignant-e de statut second degré) dans les mentions ? - Quels enjeux sur les diplômés avec la montée des DU et AEU ? - Quelles recherches et labos ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles conditions pour une formation complète et équilibrée des étudiant.es (projet péda et UE... postes ?) - Quels modèles économiques (CVEC / poste/ budget...) ? - Comment garder des services pour mener à bien les 8 missions et rester des concepteur-rices ? - Comment faire fonctionner les services entre les droits et obligation du fonctionnaire de Catég A ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux et problématiques (avenir iNSPE) <p>Sur les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meef EPS - Meef PE - Temps commun, puis par groupes - Quelle place reste-il pour la recherche ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles places pour la FFSU : comment construire une complémentarité à la formation universitaire sans rentrer en concurrence avec les SUAPS ? - Quels outils pour la rencontre / enjeux des formes de pratiques / rôle des CMR-N / y'a-t-il une place pour une vision critique du Sport (et e-sport) dans les formats de compétition ou d'animations sur les campus ?

16h30 à 17h45	Plénière : Genre – sport – égalité : Quelle place des femmes à l'université ?
------------------	---

17h45 à 19h00	Plénière : Pour un service public de formation aux métiers du sport : quelle place et quel rôle pour l'université ?
------------------	---

Apéro festif et soirée

Samedi 14 octobre 2023

8h30 à 10h00	Ateliers de pratiques : Proposition d'une séquence porteuse d'enjeux de formation universitaire, SUAPS / STAPS et INSPE 6 ou 8 APSA présentées par des collègues: (en projet) VB / TT ou bad/ Danse/Escalade/Athlé/muscu Apporter votre tenue !
-----------------	--

Ateliers transversaux (sous réserve d'un Atelier supplémentaire)

	Installations sportives et écologie :	Femme et STAPS Deux recherches : femmes et STAPS. Quelles perspectives pour plus d'égalité ?	Quelle vie de campus et quelle vie associative ? Comment favoriser la rencontre entre étudiant-es (et personnels) (SUAPS-GE/FFSU)	Comment stopper le processus de privatisation des formations et prépa concours ?	Quelles alternatives au new management pour reprendre la main sur son travail ? Burn out/ souffrance au travail /harcèlement/ Comment les prévenir et comment aider les collègues ?	Formation des formateur-rices Etat des lieux en STAPS et INSPE. Quels parcours individuels, quelle place du collectif ?
10h30 à 12h30	Comment faire face aux besoins et prendre en compte la transition écologique ?					

Repas

14h00 à 16h00	Plénière : - Présentation (courte) du centre EPS et Société : Ses orientations politico-didactiques et son intérêt pour les formations – recherches universitaires Conclusion de ces deux jours : - Retour de propositions, de perspectives de travail, d'activités des travaux de ces 2 jours - Essai de synthèse des débats et perspectives d'actions Clôture.
------------------	--

Fin

Les organisations comme la C3D, l'ANESTAPS, la 74^{ème} section nous ont confirmé leur participation et elles interviendront aussi es qualité dans les débats. D'autres organisations, intervenant-es connu-es et acteur-rices (FFSU, FU, AMF, ARF, ...) sont en cours d'invitation.



Pour avoir des précisions qui vont s'affiner sur le programme et les intervenant-es, ainsi que les liens d'inscriptions et modalités pratiques.

Consulter notre site <https://lesite.snefpsu.fr/sujets/les-secteurs/enseignement-superieur/assises-du-sport-a-luniverte/>
ou flasher ce QR code



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire



Faire une photocopie

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom
Grade et fonction

Au/à la Président-e de l'Université de
Ou Directeur-riche de l'Établissement de
s/c de (Directeur-riche de composante ou service)

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

vendredi 13 octobre et samedi 14 octobre 2023

Ce stage se déroulera à l'université de Rennes 2.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à le

Signature

Demande à envoyer au/à la Président-e ou Directeur-riche d'établissement PAR VOIE HIÉRARCHIQUE.

REMARQUES :

Les demandes de congés pour formation syndicale ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence.

Chaque agent-e à droit à 12 jours de formation par an (syndiqué-e ou non).

Votre cheffe d'établissement ne peut pas vous refuser ce congés en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au/à la Président-e Recteur/Rectrice pour les collègues en établissement scolaire du second degré.

Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.

Respectez les délais : demande faite au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : 12 septembre 2023

« À défaut de réponse expresse (du Président-e ou Recteur/Rectrice) au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé » (Art. 3 du décret n° 84.474 du 15 juin 1984).

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION auprès du SNEP-FSU le plus rapidement possible.

(un mail/liens pour s'inscrire à partir de mi-juin va être envoyé à toutes nos adresses. Nous contacter si besoin à : educ@snepfusu.net)

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage. SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche.

LES REGISTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : UN DISPOSITIF PROTECTEUR

Essentiels pour la santé au travail, trop méconnus des personnels car l'administration n'en fait guère la publicité, les registres de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) sont des documents obligatoires.

ORIGINE DES REGISTRES

Créés en 1982⁽¹⁾, les registres de Santé et Sécurité au Travail (RSST) témoignaient de la volonté de prendre en compte la santé et les conditions de travail dans le secteur public. Ils y sont décrits comme étant : « *Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 [les assistants de prévention]. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers (...).* »

FONCTIONNEMENT

Chaque registre, composé de « fiches », est tenu par un assistant de prévention. Chaque fiche (signalement) comporte le nom de la personne qui fait le signalement, la description du problème observé et, parfois, un champ permettant de suggérer une solution. Une fois la fiche remplie, elle est transmise au chef de service et au conseiller de prévention de l'établissement. Si le signalement ne trouve pas de solution au niveau du chef de service, le problème est remonté au niveau hiérarchique adéquat (jusqu'à la présidence de l'université). Enfin, et c'est un point essentiel, les registres sont présentés à chaque réunion de la formation spécialisée du CSA (ex-CHSCT) : les représentants des personnels s'assurent ainsi qu'aucun signalement ne soit passé sous silence.

On les trouve obligatoirement en version « papier », en général dans chaque bâtiment, et parfois de manière dématérialisée dans son espace numérique de travail (ENT).

INTÉRÊT

Ces registres permettent de faire état d'un problème. Ils ont été conçus pour signaler les problèmes quotidiens (marche cassée dans un escalier, éclairage insuffisant, chaussée impraticable, odeurs pestilentielles...) : cela permet aux personnels d'informer pour régler les problèmes et à l'administration d'alimenter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document également obligatoire doit être rempli et mis à jour chaque année par les chefs de service : l'établissement peut ainsi analyser les risques et concevoir au mieux le plan de formation de l'établissement. Rien n'empêche cependant d'utiliser ces registres pour signaler l'ensemble des problèmes qu'on peut rencontrer au travail : conflits violents, ressentis de harcèlement, agressions physiques ou verbales, violences de tous ordres.

POURQUOI ET COMMENT LES UTILISER ?

Ces fiches sont des documents officiels que l'administration ne peut ignorer. Elles témoignent d'un risque et engagent la responsabilité de l'employeur qui doit : « *veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* » (art. 2-1 du décret n° 82-



La consultation obligatoire des registres en instance représentative des personnels permet d'assurer qu'aucun signalement ne soit passé sous silence.

3. mettre l'accent sur les effets de la situation sur la santé physique et mentale produits par la situation,
4. garder trace de la fiche (photo ou capture d'écran selon le cas) pour éviter une disparition malencontreuse.

BON À SAVOIR

De nombreuses situations se détériorent, parfois pendant des années, parce que personne n'ose en parler. Le fait de remplir une fiche permet de « faire sortir » le problème du service (du département, du labo). Il faut toutefois savoir que les personnes mises en cause dans une situation n'apprécient pas cet état de fait. Il est donc utile de se faire conseiller et accompagner par un représentant syndical dans la rédaction de la fiche et dans ses suites.

Par **Valentine DREVET-BENATTI**,
SNESUP-FSU – membre CSA
et F3SCT Université de Poitiers

(1) Dans le décret 82-453 instaurant les CHSCT puis dans le décret CSA 2020-1427.

453). C'est donc un moyen de mettre l'employeur face à ses responsabilités.

Quand on n'arrive pas à trouver de solution à un problème qui est susceptible d'avoir un impact sur la santé, on peut remplir une fiche pour faire un signalement officiel et prendre date. En cas de problème ou d'incident, il est recommandé de :

1. le cas échéant, demander un rendez-vous à la médecine du travail,
2. ne pas donner de noms ou de titres dans la fiche : ces registres peuvent en effet être consultés facilement et il ne faut pas prêter le flanc à une accusation en diffamation,



TRIBUNE LIBRE

Le contenu de la tribune libre n'engage que son autrice

« Monsieur le Président. . .
(de la République)
Je vous fais une lettre »⁽¹⁾
Que vous ne lirez pas
Produit d'une inconnue
Alors c'est évident.

« Monsieur le Président »
Je viens de recevoir
Une rétribution
Du travail de jury
Correction de copies
A l'écrit du CAPEPS
57 au total
De 9 pages en moyenne.

« Monsieur le Président »
Ce rôle de jury
Ce niveau de concours
Un honneur, une fierté ?
A n'en pas douter, vous pensez.

Pour une simple enseignante
Quelle reconnaissance
Et considération.

« Monsieur le Président »
Cette rémunération
6 euros 20 de l'heure⁽²⁾
Moins du SMIC, est-ce normal ?
N'est-ce pas un déshonneur ?
Comment à ce prix là
Vouloir continuer ?

« Monsieur le Président
Ce n'est pas pour vous fâcher
Il faut que je vous dise
Ma décision est prise
Je m'en vais déserteur »
Les jurys cette année
Et les autres à venir
Ils se feront sans moi.

« Monsieur le Président »
Si vous me permettez,
Ici de vous livrer
Ce que j'ai éprouvé
Blessée et méprisée
Voilà mon ressenti
Par l'institution qui m'emploie.

« Monsieur le président »
En septembre 2022 vous souhaitiez
Mieux nous rémunérer
Nous revaloriser
QU'attendez vous déjà
Pour simplement payer
Le travail effectué ?

Monsieur le président
Pour finir je vous prie
De vouloir agréer
Que je suis indignée⁽³⁾

Gwenaëlle Van Melle
Prag EPS Staps de Tarbes (univ de Pau) - 19/01/2023

(1) B. Vian, *Le déserteur*, 1954

(3) S. Hessel - *Indignez vous*, 2010.

(2) J'ai touché très exactement 248,53€ net pour 57 copies corrigées. L'arrêté du 13 avril 2012 paru au JO du 2 mai 2012 rend compte du taux de rémunération à la copie. Soit ici 4,36€ par copie. Pour calculer le prix de l'heure j'ai donc estimé à 20 minutes le temps passé par copie. Mais auquel il faut ajouter : les 2 jours complets de convocation et de travail sur l'appropriation du bandeau de correction ; les heures de travail d'harmonisation avec le co-jury. Et enfin la convocation sur une matinée pour clôturer ce travail ; un lundi de Pâques. Oui vous avez bien lu le lundi de Pâques ... Soit au total un calcul au plus bas à environ 40 heures de Travail

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité	Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon																		
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11								
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €								
Prof EPS classe normale biadmissible				159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €								
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla		211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €												
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €												
CE			125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €								
CE Hors Classe				186 €	196 €	222 €	239 €													
CE Classe Ex.		222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €													
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11								
Agrégé - CTPS		125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €								
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe		271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €													
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11								
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €												
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				133 €								
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				148 €								
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €																		
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année				44 €	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 0.8em;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Non syndiqués</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Institutions/Associations</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>Etudiants STAPS</td> <td>20 €</td> </tr> </tbody> </table>						Abonnement Bulletin		Non syndiqués	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiants STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																				
Non syndiqués	60 €																			
Institutions/Associations	60 €																			
Etudiants STAPS	20 €																			
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD				20 €														
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation				102 €														
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																		
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4				96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8				150 €								
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5				108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9				162 €								
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				123 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10				174 €								
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7				138 €													

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: right;">Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :</p>
<p>MERCIE DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.